



## Avis aux termes de l'article 12

## Renseignements additionnels requis pour se conformer aux modalités de l'homologation conditionnelle

**Nom du produit :** Acéquinocyl de qualité technique  
**N° d'homologation :** 28639  
**N° de demande :** 2004-1925  
**N° de l'ARLA :** 1416446

Au cours de la période d'homologation conditionnelle qui a été accordée jusqu'au 31 décembre 2008, les renseignements suivants doivent être compilés et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2008, accompagnés des numéros de catégories d'utilisation (CODO) afférents. Une réponse incomplète à ces modalités ne sera pas acceptée.

### Partie 8 CHIMIE ET DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

---

**CODO :** 8.2.3.3.1  
**Titre :** Phototransformation dans le sol  
**Détails :** Identifier le composé A, un important produit de transformation. Si cette information ne peut être trouvée, une nouvelle étude de phototransformation dans le sol est requise.

### Partie 9 TOXICOLOGIE ENVIRONNEMENTALE

---

**CODO :** 9.3.2 et 9.3.3  
**Titre :** Toxicité aiguë et chronique chez *Daphnia* sp.(cycle de vie)  
**Détails :** Une étude de toxicité aiguë du principal produit de transformation de l'acéquinocyl-OH (R1) chez les crustacés (c'est-à-dire les daphnidés) est requise.

**CODO :** 9.4.2  
**Titre :** Crustacés : toxicité aiguë  
**Détails :** Une étude de toxicité aiguë du principal produit de transformation de l'acéquinocyl-OH (R1) chez les crustacés (c'est-à-dire les mysidacés d'eau salée) est requise.

**CODO :** 9.4.4  
**Titre :** Dépôt sur les coquilles de mollusque : toxicité aiguë  
**Détails :** Une étude de toxicité aiguë du principal produit de transformation de l'acéquinocyl-OH (R1) chez les crustacés (c'est-à-dire l'huître) est requise.